

Objectif 16 Faire vivre le patrimoine frontalier et transfrontalier

Objectif 16 Faire vivre le patrimoine frontalier et transfrontalier

"Les éléments constitutifs du patrimoine frontalier, qu'ils soient matériels comme le bornage et les sentiers, ou qu'il s'agisse d'usages, de droits anciens, ou encore de la mémoire liée aux passages et aux mouvements en relation avec les vicissitudes de l'histoire, doivent être conservés."

Mesures contractuelles permettant d'atteindre cet objectif

Mesure de connaissance

"- Améliorer la connaissance sur l'histoire de la frontière."

Mesure de valorisation

"- Faire vivre la mémoire des passages."

Mesure liée au patrimoine transfrontalier

"- Renforcer les actions transfrontalières sur le patrimoine dans le cadre du site Patrimoine mondial de l'Unesco Pyrénées Mont-Perdu, sur l'animation culturelle, sur des logiques environnementales, sur le développement touristique (déclaration de valeur universelle exceptionnelle, comité de travail transfrontalier, programme de travail commun avec l'Espagne...)."

Contributions attendues des communes

"- Font connaître l'histoire des relations spécifiques entre communes frontalières ;
- Font connaître les travaux et les projets entrepris avec les partenaires espagnols ;
- Font connaître les spécificités locales de l'histoire des relations transfrontalières (lies & passeries, accueil de réfugiés, sentiers, passages de résistants...)."

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

"- Recherche un cadre partenarial et financier qui permette de mettre au point des opérations de connaissance et de valorisation des patrimoines transfrontaliers en mobilisant éventuellement des crédits européens spécifiques ;
- Incite et aide les manifestations commémoratives relatives à l'histoire de la frontière, fait connaître cette histoire ;
- Favorise les programmes de travail commun avec l'Espagne en y intégrant un volet patrimonial et des échanges sur le patrimoine culturel."

Principaux autres partenaires à mobiliser

"DRAC : services régionaux de l'archéologie Aquitaine et Midi-Pyrénées, universités, Parc national d'Ordesa et Communauté autonome de l'Aragón, collectivités territoriales (notamment les archives départementales), musées pyrénéens, associations de connaissance et de protection du patrimoine : sociétés savantes, associations culturelles, Commissariat de massif

Objectif 16 Faire vivre le patrimoine frontalier et transfrontalier

des Pyrénées, groupement européen de coopération territoriale Espace Pourtalet, Ministère de l'agriculture, de la pêche, de l'environnement espagnol, Ministère de l'éducation et de la culture espagnol..."

page 64

Référence ID de l'article : #1271

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-13 11:07